

## Conditions générales de vente Avignon Tourisme / Partenariat Version du 15 avril 2024

### ARTICLE 1 – DISPOSITIONS GENERALES

#### 1.1 Contexte

L'Office de Tourisme d'Avignon est la vitrine de la destination, un outil de valorisation de notre territoire et de votre activité. Pour cela, il vous informe dans vos démarches de labellisation et la mise en avant de votre structure.

#### 1.2 Désignations des Parties

Les dénominations "AVIGNON TOURISME" ou "le vendeur" et "le Partenaire" ou "le Client" ci-après utilisées dans les présentes, désignent respectivement la Société AVIGNON TOURISME, pour le compte de l'Office de Tourisme d'Avignon et la personne physique ou morale avec qui elle traite. « Les Parties » désigne le vendeur et le client, ensemble.

#### 1.3 Objet

Les présentes conditions générales régissent les adhésions de prestation de partenariat de socio-professionnel dont l'établissement ou le siège social est situé sur l'agglomération d'Avignon et sa région.

Elles ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre du partenariat entre les professionnels du tourisme et l'Office de tourisme souhaitant communiquer sur leur structure et/ou leur activité par le biais de l'office de tourisme.

Pour cela, l'Office de Tourisme propose au Client d'adhérer à son réseau de Partenaires par le biais d'un outil d'adhésion en ligne DAHUB ou par le biais d'un contrat de partenariat écrit via le service de l'Office de Tourisme.

Les conditions générales de vente s'appliquent à toutes les adhésions conclues par internet, via notre plate-forme d'adhésion ainsi que par le biais d'un contrat de partenariat écrit.

### ARTICLE 2 – CONTENU ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit à l'ensemble des prestations de partenariat proposé par l'office de tourisme.

Toute inscription implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par le Partenaire et figurent sur le contrat de Partenariat. Elles sont visibles et consultables depuis la page du site internet Avignon Tourisme <https://avignon-tourisme.com/espace-pros-presse-affaires/espace-pros/>

Les présentes conditions générales de vente sont valables à compter de leur publication et sont applicables sauf convention particulière.

Le Partenaire déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les avoir acceptées avant la confirmation de son inscription.

## ARTICLE 3 – FORMATION DU CONTRAT

### 3.1 Engagements d'Avignon Tourisme

Avignon Tourisme, pour le compte de l'office de tourisme s'engage à :

- Assurer la diffusion des informations et gère sa mise à jour sur le site internet d'Avignon Tourisme
- Informer le Partenaire dans les démarches de labellisation : accueil vélo, tourisme et handicap, clé verte, ...
- Assurer la relation et l'interface entre Avignon Tourisme et les partenaires concernés (Avignon et Région)
- Convier les Partenaires à participer aux invitations privilégiées : Evénements, visite-découverte, ...
- Animer et proposer des Eductour, des café-rencontres
- Envoyer régulièrement la newsletter mensuelle pro qui informe des actions des différents services d'Avignon Tourisme (Presse, congrès, promotion, etc.)

### 3.2 Engagements du Partenaire

Pour la bonne exécution du partenariat, le Partenaire s'engage à :

- Fournir des photos/visuels de qualité et au bon format, accompagnées obligatoirement des copyrights, pour illustrer les divers supports de communication (site internet, Guide touristique ...).
- Communiquer des informations à jour sur leur établissement et contacter Avignon Tourisme pour toute modification afin de diffuser au mieux l'information la plus juste et précise
- Promouvoir et valoriser les activités de la destination, en étant un relai d'information, et en valorisant les auprès de ses clients

### 3.3 Droits d'Avignon Tourisme

- Le partenaire autorise l'utilisation de photos, vidéos et visuels. par les services d'Avignon Tourisme afin de communiquer sur les activités, établissement du partenaire.
- Avignon Tourisme se réserve le droit de remanier les textes soumis à relecture et les cas échéant, y apporter des modifications sans qu'un BAT ne soit à présenter au Partenaire.

- L'Office de Tourisme d'Avignon se réserve le droit de refuser toute annonce qui, par son contenu, sa nature ou sa présentation, serait contraire à ses intérêts moraux et commerciaux.

## ARTICLE 4 – CONFIRMATION ÉCRITE

L'Office de Tourisme d'Avignon s'engage à confirmer au Partenaire, par écrit le présent partenariat par l'envoi d'un contrat de partenariat qui sera signé par les 2 parties pour le Partenaire n'utilisant pas l'outil d'adhésion en ligne USKA.

Pour les utilisateurs de l'outil DAHUB, une confirmation sera immédiatement adressée à l'issue de l'inscription.

## ARTICLE 5 – DUREE

Le présent partenariat est établi pour une durée de 1 an de janvier à décembre. La reconduction du partenariat se fait chaque année lors du renouvellement de partenariat.

Pour un partenariat intervenant en cours d'année, il sera établi à compter de sa signature jusqu'à la fin de l'année civile en cours, aucun prorata ne sera appliqué.

## ARTICLE 6 – PRIX ET PAIEMENT

### 6.1 Prix

Sauf mention contraire, les prix de vente sont affichés en Euros, TVA comprise.

Le partenaire s'engage à verser la somme stipulée sur son contrat de partenariat, en fonction de sa catégorie d'activité et de sa localisation.

Pour un renouvellement de partenariat, le Partenaire s'engage à verser la somme annoncée et en vigueur via le lien de renouvellement d'adhésion, en fonction de sa catégorie d'activité et de sa localisation.

### 6.2 Modalités de paiement

Le Client dispose de plusieurs moyens de paiement offrant une sécurité optimale parmi les suivantes :

1. par carte bancaire (*via l'outil DAHUB*)
2. par virement bancaire (*uniquement pour les partenaires ne passant pas par l'outil DAHUB*)
3. par chèque bancaire (*uniquement pour les partenaires ne passant pas par l'outil DAHUB*)

### 6.3 Délais de paiement

Le paiement du partenariat se fait au moment de la souscription, étant précisé que le partenariat ne deviendra effectif qu'à compter de la réception du paiement.

### 6.4 Facturation

Les factures seront établies et adressées au Partenaire à réception du paiement dudit partenariat.

Toutefois, une facture pourra être éditée en amont de la contractualisation afin de permettre au Partenaire de procéder au virement bancaire.

## **ARTICLE 7 – RESPONSABILITE**

**7.1** L'Office de Tourisme qui offre à un Partenaire des prestations est l'unique interlocuteur de ce Partenaire et répond devant lui de l'exécution des prestations et des obligations découlant des présentes conditions de vente.

**7.2** En aucun cas, l'Office de Tourisme d'Avignon ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas d'utilisation de ces contrats par des tiers ou à des fins autres que touristiques.

**7.3** Avignon Tourisme ne peut en aucun cas être tenue responsable d'éventuels dysfonctionnements liés à la réglementation bancaire du partenaire en matière de validation des transactions en ligne.

**7.4** Sauf cas de fraude dont il lui appartient de rapporter la preuve, le Partenaire est responsable financièrement de ses démarches sur le site, notamment de l'utilisation qui serait faite de son nom d'Utilisateur et de son mot de passe. Il garantit également la véracité et l'exactitude des informations le concernant fournies sur le site. Toute utilisation du site qui serait frauduleuse ou qui serait jugée frauduleuse, qui contreviendrait aux présentes conditions générales de vente, justifierait que soit refusé au Partenaire, à tout moment, l'accès aux Prestations proposées dans le cadre du partenariat.

## **ARTICLE 8 – LITIGES / RÉCLAMATIONS**

En cas de litiges, les conditions générales de vente sont soumises au droit français. Tout litige relatif à leur interprétation et/ou à leur exécution relève des Tribunaux français, après épuisement des voies amiables.

En cas de réclamation et au bout de 3 réclamations, le renouvellement du partenariat sera soumis à l'approbation du groupe qualité destination.

## **ARTICLE 9 –DONNEES PERSONNELLES**

### **9.1 Informations générales**

Le site [www.avignon-tourisme.com](http://www.avignon-tourisme.com) a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL. Les informations personnelles communiquées par le Partenaire, y compris le numéro, le nom et l'adresse associés à la carte de crédit, sur le Site internet permettent de traiter et exécuter ses commandes et sont cryptée afin d'éviter que celles-ci soient lues lorsqu'elles sont transmises sur Internet.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2004-801 du 6 août 2004, ainsi qu'au règlement général de protection des données (RGPD-UE) 2016/679 du 27 avril 2016, Avignon Tourisme s'engage pour la protection des données personnelles du Partenaire indispensables pour traiter et exécuter les commandes, dès leur collecte et tout au long de leur traitement. Ces informations sont signalées par un astérisque dans les pages du Site.

Les autres demandes d'informations appelant une réponse facultative, ou les informations relatives à l'intérêt du Partenaire pour les offres susceptibles de lui être adressées sont destinées à mieux le connaître ainsi qu'à améliorer les services qui lui sont proposés.

La survenance d'un impayé au motif d'une utilisation frauduleuse d'une carte bancaire entraînerait l'inscription des coordonnées en rapport avec la commande du Partenaire qui est à l'origine de cet impayé au sein d'un fichier incident de paiement mis en œuvre par l'assureur et placé sous sa responsabilité.

## 9.2. Charte de Protection des données personnelles

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits, vous pouvez consulter notre Charte de Protection des Données Personnelles à l'adresse suivante : <https://fr.calameo.com/read/0018588651eb8bd5a3660>

Si vous souhaitez exercer vos droits, vous pouvez nous écrire à l'adresse électronique suivante : [rgpd@avignon-tourisme.com](mailto:rgpd@avignon-tourisme.com)

## ARTICLE 10 – UTILISATION DES COOKIES

Le Partenaire est informé que, lors de ses visites sur le site, un ou plusieurs Cookies peuvent être installés sur son terminal.

Au sens de la présente Politique, le Cookie désigne l'ensemble des formes d'accès et d'inscription d'informations sur le terminal du client et notamment les informations envoyées par les Sites et stockées par son navigateur sur un espace dédié du disque dur dudit terminal.

Avignon Tourisme utilise des Cookies pour :

- assurer le fonctionnement et optimiser la performance du site,
- adapter le site aux préférences des utilisateurs.
- faciliter la navigation notamment en évitant au client d'avoir à ressaisir des informations à chaque visite sur le site,
- réaliser la mesure d'audience du site et des communications qui sont adressées,
- développer l'interactivité du site.

## ARTICLE 11 – ASSURANCE

Le Partenaire s'engage à détenir et être à jour de son assurance de responsabilité civile pour couvrir les dommages qu'il pourrait causer.

Aucune assurance n'est comprise dans le prix des prestations.

## ARTICLE 12 – ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Le Partenaire reconnaît avoir lu et accepte les présentes Conditions générales de vente.